



DÉCLARATION D'ORDRE GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO FAITE À L'OUVERTURE DES
TRAVAUX DE LA SIXIÈME SESSION ASSEMBLÉE DES
NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (ANUE-6),
TENUE A NAIROBI, KENYA DU 26 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS
2024

PAR

MONSIEUR DAVID TSHIBANGU TSHISHIKU
REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT ET CHARGÉ
D'AFFAIRES A.I

DE LA MISSION PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO AUPRÈS DU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT.

26 FÉVRIER 2024

- Madame la Présidente,
 - Madame la Directrice Exécutive du PNUE,
 - Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
 - Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Hauts Commissaires,
 - Mesdames et Messieurs les Chefs des délégations et chers collègues,
 - Distingués participants, à vos titres et qualités.
1. C'est un honneur pour moi de m'adresser à cette auguste Assemblée, et j'aimerais commencer par remercier, au nom de toute la délégation Congolaise, le peuple et le Gouvernement de la République du Kenya pour l'accueil réservé à toutes les délégations ainsi que les arrangements organisationnels mis à notre disposition pour l'Assemblée.
 2. Je profite de cette même occasion pour remercier Madame la Directrice Exécutive et toute l'équipe du Secrétariat du PNUE pour le travail effectué dans l'organisation des consultations régionales, des réunions préparatoires de l'ANUE-6 et pour toutes les dispositions pour la tenue effective de cette Assemblée dans les bonnes conditions.
 3. Avant d'aborder le corps de mon propos, je tiens à signaler que la République Démocratique du Congo s'aligne à la déclaration faite au nom du Groupe Africain par l'Éthiopie, en sa qualité de Président en exercice de la CMAE (Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement).

Madame la Présidente,

4. L'ANUE-6 a lieu à une époque des perturbations environnementales croissantes sur le plan planétaire ; à un moment critique pour la Terre, qui est confrontée à une triple crise planétaire de Changement

Climatique, de perte de la biodiversité et de pollution et déchets, facteur aggravant de la pauvreté et des inégalités, auxquels s'ajoutent les conflits armés, qui compromettent la réalisation des ODD (Objectifs de Développement Durable) et menacent, par la même occasion, notre avenir en tant qu'espèce.

5. Les Sessions précédentes de l'ANUE ont joué un rôle central dans l'élaboration de la politique environnementale mondiale, et l'ANUE-6 devrait emboîter le même pas. Depuis l'existence de notre organisation, nous avons plus détruit la nature de l'environnement que nous ne l'avons préservée. Le thème évocateur de cette Assemblée : « Des actions multilatérales efficaces, inclusives et durables pour lutter contre le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution », nous a appelé plus de responsabilité vers une puissante poussée multilatérale pour rétablir l'harmonie entre l'humanité et la nature, et améliorer la vie des personnes les plus vulnérables de notre planète.

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs;**

6. S'il est admis qu'il n'y a pas de planète B, le Gouvernement de mon pays est convaincu qu'il y a lieu de concevoir des plans et outils concourant aux efforts pour la régulation du climat global. Pour ce faire, la République Démocratique du Congo, pays solution face aux enjeux climatiques, se présente à cette Sixième Session de l'ANUE (Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement) dans une approche contributive à nos délibérations et un focus précis sur les résolutions y discutées. Il s'agit, entre autres :
 - a. Du Projet de résolution sur des solutions efficaces et inclusives pour renforcer les politiques de l'eau afin de parvenir à un développement

durable dans le contexte du changement climatique, de la perte de la biodiversité et de la pollution, résolution que la RDC soutient, tout en formulant une forte réserve face à toute tentative de faire de l'eau « un bien commun mondial ». Chaque État doit avoir la souveraineté sur ses ressources naturelles, y compris celles en Eau.

- b. La RDC soutient également le Projet de résolution sur les aspects environnementaux des minéraux et métaux, dans le souci d'assurer une exploitation et un stockage durable des ressources et déchets miniers, tout en privilégiant les droits humains de nos populations.
- c. En ce qui concerne le Projet de résolution relatif à l'assistance environnementale et le rétablissement dans les zones touchées par les conflits armés, le Gouvernement de mon pays y accorde son soutien, du fait qu'il est victime de la destruction d'une majeure partie de la biodiversité de son parc national de Virunga par ses Agresseurs et leurs alliés.

Madame la Présidente,

- 7. L'agression terroriste que subit, depuis des 03 décennies, la République Démocratique du Congo de la part du Rwanda, sous couvert des groupes armés incontrôlés, a détruit une grande partie de sa biodiversité, son couvert forestier et ses ressources naturelles, qui participent à la transition écologique. Par ces faits **belliqueux**, les solutions environnementales de notre existence commune sont mises en périls et exploitées au prix du sang du peuple congolais, qui en paie le lourd tribut.
- 8. Le respect des conventions internationales et la protection de l'environnement doivent être les outils de la paix et de la sécurité humaine imposables à tous, et je voudrais, ici, attirer l'attention du

monde sur le fait que les intérêts économiques ne devraient pas nuire à la préservation de l'environnement et au caractère sacré de la vie humaine.

Madame la Présidente,

9. La préservation des forêts du Bassin du Congo a un impact hautement positif sur le renouvellement du cycle de l'eau et leurs écosystèmes hydriques, grâce au processus de photosynthèse et d'évapotranspiration, régulent les pluies dans l'Est du continent et le sud du Sahel africains.

**Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,**

10. La République Démocratique du Congo exhorte, en outre, les Etats à mieux consolider les acquis des négociations sur le bannissement des plastiques ; à transcender nos intérêts sur les types des plastiques à bannir, les types des produits chimiques intervenants dans la production des plastiques et les taxes dissuasives des producteurs des plastiques, afin de faire avancer les négociations à OTTAWA lors de la Quatrième réunion du Comité Intergouvernemental de Négociation sur la pollution plastique (INC-4) et aboutir à un instrument légal juridiquement contraignant, qui tient compte du transfert de technologie, du renforcement des capacités des pays en développement et d'une transition équitable.
11. Je ne peux clore mon propos, sans pour autant réitérer la demande pressante de la République Démocratique du Congo pour l'établissement d'une représentation du PNUE pour l'Afrique Centrale dont le siège sera basé en R.D.C., au regard de son potentiel environnemental et des services que son important espace géographique rend à l'écosystème de notre planète.

12. Je voudrais que ma déclaration soit reflétée aux conclusions de nos travaux.

Je vous remercie pour votre attention.